

DECLARATION

Fédération Nationale **CGT** des **P**ersonnels des **O**rganismes **S**ociaux

COMMISSION PARITAIRE DE CONSULTATION PROPRE AUX DÉPARTEMENTS ULTRAMARINS DU 1^{ER} AVRIL 2025

Madame la directrice de l'Ucanss,
Mesdames, Messieurs les directrices et directeurs de caisse,

En tout premier lieu nous souhaiterions avoir un état de situation concernant Mayotte après le passage du cyclone Chido.

Les 379 salariés de la Caisse de Sécurité Sociale de Mayotte ont abandonné l'idée du chômage partiel proposé car inadapté au contexte local avec une perte de salaire net de 30 % alors qu'ils ont plus que jamais besoin d'argent pour la reconstruction, et de solidarité pour le quotidien et la structure familiale. Malgré la prime exceptionnelle de 2 000 € octroyée à salarié agent et la dotation exceptionnelle au CSE de 800 € par salarié, l'activité se fait toujours, à ce jour, en mode dégradé. Le télétravail n'est toujours pas accessible. Les Mahorais se sentent abandonnés par l'État et notre institution.

La FNPOS CGT que nous représentons aujourd'hui tient à vous alerter et au-delà vous faire part de sa forte déception et son total désaccord quant à la manière dont l'Ucanss méprise de plus en plus les DROM-COM. Tout cela en devient patibulaire (inquiétant, sinistre et menaçant) quant au devenir de cette commission existante depuis l'accord de 2010.

Le dernier acte en date est le format retenu (soit une visioconférence) pour la tenue de la commission qui engendre de multiples entraves en termes de préparation et présence des représentants syndicaux tels que :

- L'absence de prise en compte du décalage horaire entre tous les départements et l'Hexagone (certains représentants assistent à cette réunion à partir de 16h 00, heure locale pour le département la Réunion, par exemple ;
- Absence de temps de préparation intersyndicale prédéfini par l'Ucanss (1 journée considérée comme 1 journée de travail qui se réalise 24 à 48 heures en amont de la CPC) ;
- Réduction à peau de chagrin de la durée de la commission (1/2 journée) quand on connaît les multiples demandes énoncées lors des précédentes commissions pour un élargissement à 2 jours ;

.../...

Malgré les obstacles qui se dressent devant nous, nous réitérons avec détermination l'ouverture d'échanges constructifs concernant les différentes problématiques de nos territoires et revendiquons avec force :

- - La revalorisation de la prime de transport tenant compte du coût des carburants en constante augmentation et non évolutif quotidiennement ;
- La revalorisation de la prime Télétravail indexée notamment sur le coût des services de téléphonie et internet ;
- Une évaluation des effets de l'application du Protocole d'accord du 11 juillet 2022 relatif au travail à distance des personnels des organismes du régime général de sécurité sociale ;
- La mise en place d'une base de données regroupant des éléments statistiques autres que ceux de l'INSEE permettant une analyse en temps réel du coût de la vie dans nos départements ;
- L'ouverture de la négociation en vue d'un avenant à l'article 10 du protocole d'accord de 2010 relatif à la CPC en lien avec la représentativité ;
- Une indexation « progressive » (15% puis 30 puis 40) des titres restaurant DROM à l'instar de ce qui se passe sur les salaires dans les différents territoires. Le coût du panier repas, avec l'inflation et depuis la guerre en Ukraine, a écorné le portefeuille de tous les salariés.

Toutes ces revendications doivent constituer un socle de discussion qui doit animer nos débats, au-delà des chiffres totalement déconnectés de la réalité du terrain avec lesquels vous assommez, pour ne pas prendre vos responsabilités face à la situation critique vécue dans les DROM-COM.

La Sécurité sociale doit être l'exemple en matière de progrès social, c'est en ce sens que nous agissons aujourd'hui au sein de la CPC.